SYNDICAT NATIONAL DES FINANCES PUBLIQUES

Landes

CAP LOCALES du 25 JUIN 2018
CATEGORIES B et C
Compte rendu

Les CA*P locales se sont déroulées à la Direction à Dulamon sous la présidence de* Madame MAURESMO , Directrice adjointe. Ces réunions paritaires devaient statuer sur les affectations locales des agents de catégories B et C au 1er septembre 2018.

CATEGORIE C

1°) Approbation du PV du 10/07/2017 (Commission administrative paritaire locale restreinte : Demande de révision du compte rendu de l'entretien professionnel – agent administratif principal de 2ème classe)

PV adopté à l'unanimité des représentants du personnel

2°) Approbation du PV du 15/11/2017 (Commission administrative paritaire locale plénière : Mouvement complémentaire au 1er mars 2018)

PV adopté à l'unanimité des représentants du personnel

Suite à une déclaration liminaire d'une organisation syndicale, la direction répond que la départementalisation des mutations sera bénéfique pour les agents déjà dans le département, concernant les arrivées , l'effet négatif est à relativiser.
Sur le délai de séjour : des aménagements seront possibles en cas de rapprochement de conjoint. Pour la direction, la mise en place d'un délai de séjour est indispensable car à chaque départ et arrivées d'agent des réorganisations de service sont nécessaires, de plus il faut tenir comptes des absences pour formations : tout cela pèse énormément sur le fonctionnement d'un service.
Enfin, il nous est indiqué que dans le département des Landes, il n'y a aucun déficit dans aucunes catégories (A, B et C), En effet, un sureffectif est à noter en raison de la présence des ALD. Par ailleurs, les temps partiels sont compensés par les ALD.

3°) Mouvement local de mutation au 1 e r septembre 2018 des agents administratifs des Finances Publiques

Selon la note du 14/05/2018 les pemplois suivants étaient proposés :
RAN de Dax : SIP 2, SIE 1, Trésorerie Dax Agglomération 1, Trésorerie St Vincent de Tyrosse 1
À l'issue de l'examen des demandes, seul l'emploi de Dax Agglomération n'a pas été pourvu.

RAN de Mont de Marsan : Direction 1, SPFE 2, Trésorerie Mt de Marsan Agglomération 3, Paierie Départementale 1, Trésorerie de St Sever 1.
À l'issue de l'examen des demandes, l'emploi à la Direction et à la Trésorerie de St Sever n'a pas été pourvu.

RAN de Morcenx : SIP-SIE 2.
L'ensemble des emplois a été pourvu.

CATEGORIE B
1°) Approbation du PV du 15/11/2017 (Commission administrative paritaire locale plénière : Liste d'aptitude de C en B)

PV adopté à l'unanimité des représentants du personnel

2°) Mouvement local de mutation au 1er septembre 2018 des contrôleurs des Finances Publiques

Selon la note du 14/05/2018 les postes suivants étaient proposés :
RAN de Dax : Services communs 1, SIP 2, PCRP 1, SIE 2 , PCE 1, Trésorerie Amou 1, Trésorerie Mugron 1, Trésorerie St Martin de Seignanx 1, Trésorerie Peyrehorade 1 , Trésorerie Tartas 1
À l'issue de l'examen des demandes, seul le poste d'Amou n'a pas été pourvu
L'emploi aux services communs a été pourvu après plusieurs interruptions de séances…mais l'agent à été détaché au SPF car un agent C occupe déjà ce poste et donne entièrement satisfaction !!!!

RAN de Mont de Marsan : Direction 6, SPFE 1, SIE 2, PRS 1, BCR 1, Trésorerie Mt de Marsan Dagas 7, Trésorerie Mt de Marsan Agglomération 3, Paierie Départementale 1.
À l'issue de l'examen des demandes, 6 emplois restent non pourvus à la Trésorerie de Mont de Marsan Dagas tout comme l'emploi à la Paierie Départementale. La direction a tenu à nous rassurer en nous précisant qu'il y avait 4 emplois C en surnombre sur la Trésorerie de Dagas. Mais au final, le compte n'y est quand même pas -2 emplois !!!

RAN de Morcenx : SIP-SIE 2, Trésorerie de Sabres 1
L'emploi à Sabres n'a pas été pourvu.

Lors de ces 2 CAP, la fusion du SIE de Dax Nord Ouest et du SIE de Dax Sud Est a été actée : l'ensemble des agents relève désormais du SIE de Dax.

Concernant l'organisation de ces mouvements de mutations locaux, force est de constater qu'à l'issue de ces CAP locales bon nombre de services vont rester exsangues, ce qui ne pourra malheureusement que compromettre l'organisation et les conditions de travail des personnels.

FO-DGFIP40 tout comme les autres organisations syndicales a voté contre ces mouvements de mutation locale.
Nous avons voté contre ce projet de mouvement, non contre les vœux des agents, mais contre le fait qu'il subsiste une importante vacance de postes non pourvus.

Dans un tel contexte, FO-DGFIP40 ne peut qu'à nouveau rappeler sa revendication pour que la Direction Générale organise deux véritables mouvements de mutations annuels pour le comblement des déficits d'emplois ce qui ne pourrait que favoriser l'organisation des services tout en permettant à des collègues d'obtenir leurs mutations plus rapidement.